



Déclaration relative aux
principales incidences
négatives des décisions
d’investissement sur les
facteurs de durabilité

31 décembre 2025

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier-arbevel.com

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers : **Montpensier Arbevel**, LEI 969500ZULWSYU0KNNI20

Résumé

[Résumé prévu à l’article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

Dans la section «Résumé», les acteurs des marchés financiers font figurer l’ensemble des éléments suivants:

a) le nom de l’acteur des marchés financiers auquel se rapporte la déclaration des incidences négatives en matière de durabilité;

Montpensier Arbevel (LEI 969500ZULWSYU0KNNI20) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Montpensier Arbevel.

c) la période de référence de la déclaration;

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. En vertu de l'article 6 du Règlement Délégué 2022/1288, l'incidence correspond à la moyenne des incidences aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de la période. Les calculs ont été réalisés sur la base des portefeuilles à fin de trimestre et des données disponibles au 31 décembre.

b) le fait que les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération;

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilités sont prises en considération sur l'ensemble des investissements en direct, pour les fonds labellisés article 8 et article 9. Ils sont également partiellement pris en compte pour les fonds article 8 (actions, obligations, ou obligations convertibles) non labellisés, via la politique d'exclusion. En revanche, ils ne sont pas pris en compte pour les fonds et mandats article 6 gérés en direct ou en fonds de fonds.

Nous prenons en compte les 14 indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre politique d'exclusions sectorielles et normatives, notre analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers notre méthode Montpensier Arbevel Governance Flag – MGF), ainsi que notre analyse propriétaire qualitative de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Arbevel Impact Assessment - MIA), et/ou dans notre analyse des éco-activités, qui déterminent la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

d) un résumé des principales incidences négatives.

Nous prenons en compte les 14 indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre politique d'exclusions sectorielles et normatives, notre analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers notre méthode Montpensier Governance Flag – MGF), ainsi que notre analyse propriétaire qualitative de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA), et/ou dans notre analyse des éco-activités, qui déterminent la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

Ci-dessous une liste non-exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière et que, pour certains, nous visons à atténuer :

- Emissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- Proportion d’énergie non-renouvelable dans la consommation et la production

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

[Informations prévues à l'article 6 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences	Incidences	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			2025	2024		
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L’ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	180 513	114 231	Taux de couverture : 89,16% Emissions de GES de niveau 1 (Emissions directes de l’entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l’entreprise) reporté par les sociétés, ou estimé par MSCI ESG Research (Tonnes Émissions).	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d’atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l’Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. Pour tous nos fonds labellisés ISR, nous nous engageons à surperformer les indices respectifs au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en absolu ou en intensité.
		Émissions de GES de niveau 2	49 391	29 363	Taux de couverture : 89,16% Emissions de GES de niveau 2 (Emissions indirectes, provenant de la consommation d’électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l’entreprise) reporté par les sociétés, ou estimé par MSCI ESG Research (Tonnes Émissions).	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d’atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l’Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. Pour tous nos fonds labellisés ISR, nous nous engageons à surperformer les indices respectifs au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en absolu ou en intensité.
		Émissions de GES de niveau 3	1 650 368	890 586	Taux de couverture : 89,20% Emissions de GES de niveau 3 (Autres émissions indirectes liées à l’activité de l’entreprise, mais provenant d’autres entreprises, comprenant les activités liées à l’électricité non couvertes par le champ d’application du Scope 2) estimé par MSCI ESG Research (Tonnes Émissions).	Nous avons indiqué ici les émissions de GES pour tout le Scope 3, estimées par MSCI ESG.
		Émissions totales de GES	1 880 273	1 026 365	Taux de couverture : 89,16% Emissions de GES de niveau 1, 2 et 3 reporté par les sociétés, ou estimé par MSCI ESG Research pour les scopes 1 et 2, estimé par MSCI pour le scope 3 (Tonnes Émissions). Si aucune donnée n’est reportée par les société ou estimée par MSCI, l’indicateur n’est pas calculé.	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d’atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l’Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. Pour tous nos fonds labellisés ISR, nous nous engageons à surperformer les indices respectifs au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en empreinte carbone ou en intensité.

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	423	337	Taux de couverture : 89,16% Empreinte GES de niveau 1, 2 et 3 reporté par les sociétés, ou estimé par MSCI ESG Research pour les scopes 1 et 2, estimé par MSCI pour le scope 3 (Tonnes Émissions / €M investi). Si aucune donnée n'est reportée par les société ou estimée par MSCI, l'indicateur n'est pas calculé.	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. Pour tous nos fonds labellisés ISR, nous nous engageons à surperformer les indices respectifs au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en absolu ou en intensité.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	779	750	Taux de couverture : 89,26% Cet indicateur mesure les émissions de GES cumulées les plus récentes des entreprises scopes 1, 2 et 3 (émissions des scopes 1 et 2, ie provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, et émissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise pour ses activités ; ainsi qu'une estimation des émissions du scope 3, autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, établie par MSCI ESG Research) normalisées proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO2/M€ ou M\$ de CA).	Nous continuons notre travail sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. Pour tous nos fonds labellisés ISR, nous nous engageons à surperformer les indices respectifs au niveau des émissions de GES Scopes 1 et 2, en absolu ou en intensité.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,60%	5,13%	Le taux de couverture n'est pas significatif. Cet indicateur couvre uniquement les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme étant impliquées dans les combustibles fossiles.	Nous avons mis en place des mesures afin de limiter notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. En effet, nous excluons de l'univers d'investissement de tous nos fonds les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction et la vente du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...). Ce seuil s'élève à 5% pour nos fonds Article 8. Pour ses investissements durables et fonds Article 9, Montpensier Arbevel exclue également les entreprises impliquées (5% du CA annuel) dans l'extraction non-conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche), ainsi que toutes les sociétés impliquées dans l'extraction et la vente du charbon thermique. En effet, notre analyse de la contribution de chaque société aux ODD de l'ONU nous conduit à exclure les impacts environnementaux les plus négatifs dans le cadre du principe de "ne pas causer de préjudice important" (DNSH).

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				Nous prenons en compte le mix énergétique des sociétés bénéficiaires d'investissement, et avons mis en place des mesures afin de limiter notre exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. En effet, nous excluons de l'univers d'investissement de tous nos fonds les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction et la vente du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...). Ce seuil s'élève à 5% pour nos fonds Article 8. Pour ses investissements durables et fonds Article 9, Montpensier Arbevel exclue également les entreprises impliquées (5% du CA annuel) dans l'extraction non-conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, gaz de couche), ainsi que toutes les sociétés impliquées dans l'extraction et la vente du charbon thermique. Par ailleurs, nous excluons de l'univers d'investissement des Fonds labellisés ISR les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité et dont l'intensité carbone dépasse les seuils de l'IEA (Agence Internationale de l'Énergie) et dont la trajectoire de décarbonation n'a pas été validée par la science (par des initiatives reconnues, telle l'initiative Science-Based Targets. Nous continuons à travailler sur la détermination de nouveaux objectifs climatiques au niveau de la société de gestion, au premier rang desquels une feuille de route sur la décarbonation de nos portefeuilles et les façons d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, en ligne avec l'Accord de Paris, afin de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C avant la fin du siècle. La prise en compte de la part de consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie renouvelables permettra ainsi d'atteindre cet objectif.
	Part de consommation d'énergie non renouvelable	64%	66%	Taux de couverture : 79,15% Cet indicateur représente la consommation d'énergie de l'entreprise à partir de sources non renouvelables en pourcentage de la consommation totale d'énergie de l'entreprise.	
	Part de production d'énergie non renouvelable	3%	2%	Le taux de couverture n'est pas significatif. Cet indicateur couvre uniquement les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme étant impliquées dans la production d'énergie.	

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,29	0,32	Taux de couverture : 96,96% Cet indicateur mesure la consommation d'énergie (GWh) par million d'euros de chiffre d'affaires, des sociétés appartenant à des "secteurs à fort impact climatique", ie les secteurs des sections NACE A à H et L du Reglement CE n°1893/2006 du parlement européen, soit : A - Agriculture, sylviculture et pêche B - Industries extractives C - Industries manufacturières D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution F - Construction G - Commerce, réparation, d'automobiles et de motocycles H - Transports et entreposage L - Activités immobilières détaillées ci-après :	Nous prenons en compte la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement en intégrant ce sujet dans notre analyse de la contribution de chaque société aux ODD de l'ONU, qui nous conduit à exclure les impacts environnementaux les plus négatifs dans le cadre du principe de "ne pas causer de préjudice important" (DNSH).
		A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	0,00		
		B - Industries extractives	0,04	0,00		
		C - Industries manufacturières	0,13	0,17		
		D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,05	0,07		
		E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,01	0,02		
		F - Construction	0,00	0,00		
		G - Commerce, réparation, d'automobiles et de motocycles	0,01	0,00		
		H - Transports et entreposage	0,04	0,05		
		L - Activités immobilières	0,02	0,01		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	10,66%	9,44%	Taux de couverture : 89,98% Cet indicateur représente les entreprises identifiées par MSCI ESG Research comme : - disposant de sites opérationnels dans des zones protégées ou adjacentes à celles-ci et/ou dans des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées ; ou - faisant l'objet de controverses Orange liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles par une entreprise.	Nous prenons en compte les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité en excluant toutes les sociétés présentant une controverse "Rouge" selon MSCI ESG Research sur les sujets liés à la biodiversité. Nous intégrons ce sujet dans notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA). Par ailleurs, pour nos investissements durables, nous excluons également toutes les sociétés présentant une controverse "Orange" selon MSCI ESG Research sur les sujets liés à la biodiversité.

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,45	0,17	Taux de couverture : 7,42% Dû à un très faible taux de couverture, cet indicateur peut manquer de pertinence. Cet indicateur couvre uniquement les données sur les rejets dans l'eau tels que déclarés par les entreprises et non le volume d'eau contaminée ou les paramètres de qualité de l'eau. Si plusieurs polluants dans l'eau sont divulgués, MSCI ESG Research agrège les volumes (en tonnes).	Nous prenons en compte les rejets dans l'eau lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11,02	13,56	Taux de couverture : 88,64% En outre, il s'agit de données reportées par les entrerises, qui peuvent avoir différentes acceptions.	Nous prenons en compte la production de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Arbevel Impact Assessment – MIA).
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,00%	Taux de couverture : 90,66% La part des entreprises ayant participé à des violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est appréhendée via les controverses "Red" de MSCI ESG Research, qui regroupent notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption) et/ou les politiques générales des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.	Nous excluons de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. La conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies est également un indicateur qui nous permet de mesurer la performance d'une société en matière de Droits de l'Homme.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,97%	0,05%	Taux de couverture : 90,68% Cet indicateur couvre uniquement la part des entreprises signataires du Global Compact ne disposant pas d'un mécanisme pour monitorer le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies	Nous excluons de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. De plus, notre méthodologie propriétaire d'analyse en 4 étapes s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, et intègre ces critères sociaux et de gouvernance. Ces indicateurs nous permettent de mesurer la prise en compte de mécanismes de traitement des plaintes et politiques de contrôle. En effet, la méthode Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF) a pour objectif d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Cette analyse des structures de gouvernance nous renseigne sur la capacité de l'entreprise à appliquer et de renforcer ses contrôles. De plus, la méthode Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA) nous permet d'identifier les pratiques sociales de l'entreprise. Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères, qui comprennent notamment la gestion du capital humain et des communautés locales et les mécanismes de réclamation, et nous permet ainsi d'évaluer la capacité des sociétés à déployer ces moyens et opérer des contrôles. L'absence de politiques de contrôle du respect des principes du Pact Mondial des Nations Unies et de mécanismes de traitement des plaintes empêcherait cet alignement avec certaines normes et conventions mondiales que nous recherchons dans nos investissements afin de mesurer la performance d'une société en matière de Droits de l'Homme.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13,15%	10,95%	Taux de couverture : 81,69% Cet indicateur couvre les différence de rémunération déclarées par les entreprises, qui peuvent recouvrir différentes mesures. Afin de faciliter la comparaison, MSCI ESG Research a normalisé pour chaque entreprise, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en utilisant la formule suivante : (rémunération des hommes - rémunération des femmes) / rémunération des hommes. - un pourcentage positif indique que les femmes ont une rémunération inférieure à celle des hommes ; - un pourcentage négatif indique que les femmes ont une rémunération supérieure à celle des hommes ; - un pourcentage nul indique qu'il n'y a pas d'écart entre les rémunération des femmes et celles des hommes.	Nous avons mis en place des mesures afin de contrôler l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de sociétés bénéficiaires des investissements. Notre méthode d'analyse propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag (MGF) a pour objectif d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires, et les parties prenantes plus généralement. Cette analyse s'appuie sur plusieurs indicateurs, dont la présence de femmes au conseil d'administration. De plus, la méthode Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA) nous permet d'identifier les pratiques sociales de l'entreprise. Cette analyse s'appuie sur une liste de sous-critères, qui comprennent notamment la gestion du capital humain, la promotion de l'égalité des genres, et des pratiques de rémunérations entre hommes et femmes équitables.



	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,26%	40,59%	Taux de couverture : 88,39% Cet indicateur représente le pourcentage des membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance qui sont des femmes.	Notre méthodologie propriétaire Montpensier Arbevel Governance Flag, qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps, s'appuie sur une liste de sous-critères, dont la mixité au sein des organes de gouvernance. Première étape qualitative de notre analyse extra-financière, la bonne gouvernance est un pré-requis pour l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires, et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, nous analysons et valorisons la diversité au sein des conseils d'administration.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,02%	0,03%	Taux de couverture : 90,77% Cet indicateur reflète le lien (propriété, la fabrication ou l'investissement) d'une entreprise avec les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou les armes biologiques. Les produits de sécurité connexes ne sont pas pris en compte dans la détermination des liens.	Outre les valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans le traité d'interdiction des mines antipersonnel (Traité d'Ottawa), et dans la convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo), nous excluons également de l'univers d'investissement de nos fonds ouverts investis en instruments cotés et non cotés les sociétés impliquées dans l'armement non conventionnel (armes à laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à éclats non localisables, armes biologiques et chimiques et uranium appauvri – implication directe et indirecte).

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences	Incidences	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			2025	2024		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d’investissement	214,29	201,24	Taux de couverture : 98,46% Cet indicateur représente les tonnes d’émissions de CO2e par million d’euros de PIB du pays. Les émissions territoriales nationales proviennent d’EDGAR. Le niveau du PIB nominal provient de WDI. La conversion monétaire du PIB nominal en euros utilise le taux de change annuel moyen.	Notre analyse ESG des obligations souveraines s’appuie sur l’intégration de critères extra-financiers dès la définition de l’univers d’investissement : notre politique d’exclusion mise en œuvre s’appuie sur notre liste propriétaire telle que décrite sur le site internet de Montpensier Arbevel et complétée par l’exclusion des pays notés « CCC » par MSCI ESG Research, c’est à dire les plus mauvais élèves sur les piliers environnemental, social et de gouvernance.



Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	0	Taux de couverture : 98,46% Cet indicateur mesure les pays soupçonnés d'être impliqués dans des violations des droits de l'homme qui peuvent faire l'objet de sanctions de la part de l'UE. Les mesures restrictives imposées par l'UE peuvent viser des gouvernements de pays tiers, des entités non étatiques ou des individus. Les sanctions peuvent consister en des gels d'avoirs, des interdictions de voyager, des mesures économiques et financières ou des embargos sur les armes, entre autres. Les données sont issues du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE).	Notre analyse ESG des obligations souveraines s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement : notre politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur notre liste propriétaire telle que décrite sur le site internet de Montpensier Arbevel et complétée par l'exclusion des pays notés « CCC » par MSCI ESG Research, c'est à dire les plus mauvais élèves sur les piliers environnemental, social et de gouvernance. L'indicateur MSCI permet d'apprécier la performance d'un pays en matière de Droits de l'Homme et de violations de normes sociales.
--------	---	--	---	---	---	--

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences		Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		2025	2024		
				Pas d'investissements dans des actifs immobiliers	

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences		Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		2025	2024		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	6,0	4,2	Taux de couverture : 22,62% Dû à un faible taux de couverture, cet indicateur peut manquer de pertinence.

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences	Incidences	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			2025	2024		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d’investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	4,83%	1,46%	Taux de couverture : 87,76% Cet indicateur reflète les entreprises pour lesquelles MSCI ESG Research n'a pas identifié de politique de santé et de sécurité/de prévention des accidents du travail qui s'applique à toutes les activités directes, y compris les filiales.	Nos méthodes propriétaires d'analyse extra-financière intègrent des indicateurs sociaux tels que le taux d'accidents du travail et la présence d'une politique de prévention des accidents du travail, nous permettant de définir la contribution des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux						
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences	Incidences	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			2025	2024		
Gouvernance	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	8,58	6,99	Taux de couverture : 98,46% Ce score mesure la gestion par les États des risques liés à la stabilité et à la paix, basée sur l'évaluation de la tranquillité relative d'une nation et de la probabilité d'instabilité politique ou de violence motivée par des considérations politiques. Les valeurs vont de 0 (pire score) à 10 (meilleur score).	Notre analyse ESG des obligations souveraines s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement : notre politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur notre liste propriétaire telle que décrite sur le site internet de Montpensier Arbevel et complétée par l'exclusion des pays notés « CCC » par MSCI ESG Research, c'est à dire les plus mauvais élèves sur les piliers environnemental, social et de gouvernance. L'indicateur MSCI permet d'apprécier la gestion par les États des risques liés à la stabilité et à la paix.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

[Informations prévues par l'article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

1. Dans la section «Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité», les acteurs des marchés financiers décrivent leurs politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et la manière dont ces politiques sont tenues à jour et appliquées, en indiquant l'ensemble des éléments suivants:

a) la date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques;

Les politiques mises en œuvre par Montpensier Arbevel dans le cadre de la gestion ESG sont régulièrement mises à jour, en fonction des évolutions réglementaires notamment.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI, Principal Adverse Impacts) a été intégrée dans les process de gestion en 2022. Elle a été actée au printemps 2022 par le Comité ISR.

b) la répartition des responsabilités concernant la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles;

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

Les gérants et analystes (dont les analystes ISR) sont impliqués dans de l'analyse ESG. Durant la construction de l'« investment case », ils identifient et discutent des risques et opportunités ESG impactant les sociétés étudiées.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes.

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Arbevel.

Les équipes d'analyse ESG peuvent déroger à ces chiffres externes dans certains cas, dans l'objectif de s'assurer de la fiabilité de la donnée.

Si les analystes ISR ou les gérants décèlent un conflit d'intérêt potentiel, ils doivent consulter le RCCI de façon à garantir la primauté des intérêts des porteurs de parts des OPC. D'une façon générale, les analystes ISR ou les gérants pourront prendre l'avis du RCCI.

c) les méthodes utilisées pour sélectionner les indicateurs visés à l'article 6, paragraphe 1, points a), b) et c), et identifier et évaluer les principales incidences négatives visées à l'article 6, paragraphe 1, et en particulier une explication de la manière dont ces méthodes tiennent compte de la probabilité d'occurrence et de la gravité de ces principales incidences négatives, y compris leur caractère potentiellement irréversible;

Notre méthodologie d'identification des investissements durables (SI) repose sur les composantes suivantes :

- L'analyse de la contribution à un objectif de durabilité, qui s'appuie sur une approche qualitative "best in universe" via les Objectifs de Développement Durable (ODD) et une approche d'exposition aux activités durables, qui repose sur une définition interne des « activités considérées comme durables » ;

- L'analyse du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), qui s'appuie sur des exclusions, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses ;

- L'analyse du respect des principes de bonne gouvernance, qui repose à la fois sur des exclusions, l'évaluation des controverses et notre méthode propriétaire "Montpensier Arbevel Governance Flag" dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les parties prenantes.

Ainsi, une valeur est considérée comme un « investissement durable » si elle respecte les trois conditions précédentes.

d) toute marge d'erreur associée aux méthodes visées au point c) du présent paragraphe, ainsi qu'une explication de cette marge;

Nous avons identifié une marge d'erreur qui trouve son origine dans les limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. La Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les conclusions obtenues sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;

- Les éléments pris en compte ont été choisis par la Société de Gestion et ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;

- Les conclusions extra financières de la Société de Gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une conclusion.

e) les sources de données utilisées.

Les équipes d'analyse ISR s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research. Les éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) sont issus pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes, complétés par les analyses quantitatives et/ou qualitatives des équipes MSCI.

Dans leur analyse qualitative, les équipes peuvent également s'appuyer sur Bloomberg, les analyses des valeurs, secteurs et marchés et le suivi des prévisions des analystes de bureaux d'études et brokers, afin d'identifier les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

2. Lorsque les informations relatives à l'un des indicateurs utilisés ne sont pas facilement accessibles, les acteurs des marchés financiers indiquent de manière détaillée, dans la section «Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité», les efforts déployés pour obtenir les informations soit directement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements, soit au moyen de recherches supplémentaires, en coopérant avec des fournisseurs de données tiers ou des experts externes ou en formulant des hypothèses raisonnables.

Notamment en cas d'information manquante ou obsolète, ou de valeur non couverte par MSCI ESG Research, les équipes d'analyse ISR de Montpensier Finance peuvent renseigner et/ou mettre à jour certains indicateurs, en utilisant d'autres sources de données, telles que Bloomberg ou les publications des entreprises concernées. Lorsque des indicateurs ESG spécifiques ne sont pas disponibles auprès de fournisseurs de données externes ou dans les publications de l'entreprise, les analystes ISR peuvent également compléter leur analyse par un cas d'engagement auprès de l'entreprise afin d'entamer un dialogue visant à promouvoir la communication et la transparence.

Politiques d'engagement

[Informations prévues par l'article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Arbevel :
• https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_engagement.pdf

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel :
• https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_vote.pdf

1. Dans la section « Politiques d'engagement » du tableau 1 de l'annexe I, les acteurs des marchés financiers fournissent toutes les informations suivantes:
a) le cas échéant, un bref résumé des politiques d'engagement visées à l'article 3 octies de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil(14);

Montpensier Arbevel a mis en place une Politique d'Engagement, qui s'applique à la gestion active.
L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables. En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG.

b) un bref résumé de toute autre politique d'engagement visant à réduire les principales incidences négatives.

Notre politique d'engagement est complétée par une politique de vote.
Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs. Entre autres, cette politique encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.
La politique de droits de vote de Montpensier Arbevel à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC.
Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.
Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Arbevel.

2. Le bref résumé visé au paragraphe 1 contient l'ensemble des éléments suivants:
a) les indicateurs concernant les incidences négatives prises en considération dans les politiques d'engagement visées au paragraphe 1;

Les équipes de gestion sont invitées à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs échanges, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou communiquées. Cette politique d'engagement a pour objectif d'encourager les sociétés à mettre en œuvre une démarche ESG et d'encourager les sociétés à communiquer sur leurs pratiques ESG. Cette ambition d'amélioration des pratiques permet également l'amélioration des indicateurs pris en compte lors de notre analyse. Les indicateurs concernant les incidences négatives prises en considération dans les politiques d'engagement sont divisées par thèmes, basés sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Ainsi, les Principales Incidences Négatives sont prises en compte dans notre politique d'engagement ; les engagements portant sur les émissions de gaz à effet de serre (ODD 7, 11 et 13), l'impact sur la biodiversité (ODD 14 et 15), la gestion de l'eau (ODD 6), la gestion des déchets (ODD 12), et les questions sociales et de personnel (ODD 3 et 8).

Nous effectuons un suivi du résultat de ces engagements, dont les résultats sont publiés dans un rapport d'engagement annuel, disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel.

b) la manière dont ces politiques d'engagement seront adaptées si les principales incidences négatives ne sont pas réduites sur plus d'une période couverte.

Ces politiques d'engagement seront adaptées si les Principales Incidences Négatives ne sont pas réduites. En effet, un engagement qui ne résulterait pas en une amélioration des pratiques adressées induirait une révision du cas d'investissement suivant notre processus d'escalade. Ainsi, en cas de dégradation des caractéristiques d'une valeur en portefeuille, ou plus généralement à la suite d'échanges non satisfaisants lors d'un cas d'engagement pour nos fonds Article 8 et 9, les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou le non-investissement dans la valeur.
Les fonds Article 6 et les mandats de gestion discrétionnaire ne prennent pas en compte les Principales Incidences Négatives.

Références aux normes internationales

[Informations prévues par l'article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

1. Dans la section «Références aux normes internationales», les acteurs des marchés financiers indiquent si et dans quelle mesure ils respectent des codes de conduite relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations et, le cas échéant, leur degré d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris.

Des exclusions réglementaires et normatives sont appliquées par Montpensier Arbevel, dans le cadre de la politique d'exclusion mise en oeuvre.

Plus particulièrement concernant les fonds Article 9 et Article 8 règlement SFDR, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (UNGPNHR).

En outre, de façon générale dans le cadre de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa, il est interdit aux OPC d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans ces conventions suivantes.

La politique d'exclusion mise en place par Montpensier Arbevel est disponible sur notre site internet.

•https://montpensier-arbevel.com/wp-content/uploads/documents/politique_exclusions.pdf

Parallèlement, Montpensier Arbevel s'appuie sur plusieurs initiatives internationales, telle que l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cette initiative encourage les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science.

Cette trajectoire s'appuie sur des objectifs considérés comme « scientifiques », s'ils sont en ligne avec ce que la science du climat la plus récente, juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir dans un premier temps, limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le SBTi évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises conformément aux critères stricts qu'il a définis, qui tiennent compte des spécificités de chaque secteur. La méthodologie définie par le Science Based Target est disponible sur le site du SBTi.

2. La description visée au paragraphe 1 contient des informations sur l'ensemble des éléments suivants:

a) les indicateurs utilisés pour la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité visés à l'article 6, paragraphe 1, qui mesurent le respect ou l'alignement visé au paragraphe 1;

Nous prenons en compte les Principales Incidences Négatives dans notre politique d'exclusions sectorielles et normatives, notre analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers notre méthode Montpensier Governance Flag – MGF), ainsi que notre analyse des éco-activités ou notre analyse propriétaire qualitative de la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD). La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

Nous avons choisi de communiquer sur les indicateurs des Principales Incidences Négatives supplémentaires liés à : a) des informations sur un indicateur lié à l'environnement ; b) des informations sur un indicateur supplémentaire sur les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, pour lesquels nous disposons d'une couverture suffisante afin d'être suffisamment représentatifs.

Concernant les émetteurs souverains, nous avons choisi de communiquer sur l'indicateur des Principales Incidences Négatives supplémentaire lié à la stabilité politique des pays investis.

b) les méthodes et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement visé au paragraphe 1, y compris une description de l'étendue de la couverture, les sources de données et la manière dont les méthodes utilisées prévoient les principales incidences négatives des sociétés bénéficiaires des investissements;

La sélection des indicateurs est basée sur nos méthodes propriétaires et les critères d'analyse pertinents selon le secteur d'activité.

Montpensier Arbevel a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR qui s'appuie sur une double approche:

- Une analyse des pratiques de gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Arbevel Governance Flag », dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères (taux d'indépendance du conseil d'administration, présence de femmes au conseil d'administration, transparence des critères de rémunération, avis des auditeurs financiers sur les comptes de l'entreprises, ...) qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ». Toutes les entreprises identifiées « Fail » sont exclues ;

- Une analyse de la contribution des entreprises aux ODD à travers la méthode Montpensier Arbevel Impact Assessment (MIA). Cette méthode propriétaire est basée sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et nous permet de sélectionner les entreprises les plus vertueuses.

Les indicateurs utilisés servent à mesurer les Principales Incidences Négatives de manière homogénéisée et harmonieuse pour les entreprises considérées. Cependant, les données nécessaires pour évaluer ces incidences ne sont pas toutes publiées par les entreprises. Au fur et à mesure leur usage et disponibilité s'améliore, et permettra ainsi une couverture plus étendue et complète.

Nous nous appuyons sur différentes sources afin d'obtenir les données liées aux Principales Incidences Négatives. Celles-ci comprennent la recherche MSCI ESG Research, les informations communiquées par l'entreprise, la recherche de bureaux d'études et d'entités non-gouvernementales.

c) si un scénario climatique prospectif est utilisé et, dans l’affirmative, le nom et l’auteur de ce scénario ainsi que la date à laquelle il a été conçu;

Montpensier Arbevel utilise la "Climate Value at Risk" (Climate VaR), déterminée par MSCI ESG Research, qui analyse les risques physiques et de transition, selon une série de scénarios de risques climatiques. La Climate Value at Risk du portefeuille est une agrégation pondérée de la Climate VaR de chaque société présente en portefeuille.

La démarche Climate Value at Risk utilise une méthodologie top down et bottom up pour calculer les risques liés au changement climatique, tels que ceux liés aux politiques futures visant à lutter contre le changement climatique, ou aux risques climatiques physiques et aux dangers météorologiques extrêmes qui y sont associés.

- Top down : l'approche Top down s'appuie notamment sur une modélisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays publiées dans le cadre des "Contributions Déterminées au niveau National" (NDCs) de l'accord de Paris, et des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques ;

- Bottom up : l'approche bottom up s'appuie sur :

- . des scénarii technologiques des risques et opportunités liés à la transition,
- . des scénarii physiques qui évaluent l'impact et le risque financier liés à plusieurs risques météorologiques extrêmes Risques et opportunités physiques. La VaR climatique donne une évaluation des risques encourus en cas de stress climatique ;
- . une modélisation de l'impact financier qui met en évidence les coûts liés au climat impactant la valorisation sur les entreprises, pour calculer les risques liés au changement climatique, tels que ceux liés aux politiques futures visant à lutter contre le changement climatique, ou aux risques climatiques physiques et aux dangers météorologiques extrêmes qui y sont associés.

De plus, l'outil "Implied Temperature Rise" développé par MSCI ESG nous permet de mesurer le potentiel de réchauffement des sous-jacents. Cette métrique indique dans quelle mesure les activités commerciales prévues par les entreprises s'alignent sur les trajectoires correspondant aux objectifs de température globale. Il s'agit d'une approche innovante pour aider les investisseurs à mieux comprendre à quel niveau de réchauffement anthropique correspondent leurs investissements. Les scénarios utilisés par MSCI pour l'ITR sont ceux du GIEC.

d) lorsque aucun scénario climatique prospectif n’est utilisé, une explication des raisons pour lesquelles l’acteur des marchés financiers considère que les scénarios climatiques prospectifs ne sont pas pertinents.

N/A

Comparaison historique

[Informations prévues par l’article 10 du règlement délégué (UE) 2022/1288]

Les acteurs des marchés financiers qui ont décrit les incidences négatives sur les facteurs de durabilité concernant une période précédant celle pour laquelle des informations doivent être publiées conformément à l’article 6 fournissent, dans la section «Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité» du tableau 1 de l’annexe I, une comparaison historique de la période pour laquelle des informations doivent être publiées avec la précédente période couverte, puis, avec chacune des précédentes périodes couvertes sur les cinq dernières périodes.

La prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) a été intégrée dans les méthodes d'analyse mises en œuvre par Montpensier Arbevel, dans le courant de l'année 2022.

Des modifications dans les méthodologies de notre fournisseur MSCI, les évolutions de taux de couverture, la rotation des portefeuilles ou encore les mouvements de marché ne permettent pas une comparaison fiable.

Notre prise en compte des PAI reste cohérente avec celle de l'année dernière et nous continuerons nos efforts pour améliorer notre performance en réduisant l'impact négatif et en augmentant l'impact positif.

Nous avons observé une amélioration quant à la couverture et la qualité des données fournies par notre fournisseur, mais nous observons que pour une grande partie des PAI les données continuent à être estimées.

Nous espérons que des progrès dans la disponibilité et la fiabilité des données nous permettront de fournir des comparaisons plus solides au cours des prochaines années.